



PROVINCE DE QUÉBEC, CANADA
M.R.C. DE LOTBINIÈRE
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN



AVIS PUBLIC – SÉANCE EXTRAORDINAIRE

AVIS SPÉCIAL vous est par la présente donné par la soussignée qu'une séance extraordinaire du conseil municipal d'Issoudun est convoquée par Madame Élisabeth Charest, directrice générale et greffière-trésorière, pour être tenue au lieu ordinaire des séances du conseil **mercredi le 18 décembre 2024 à 19h30** ou une fois que la **séance extraordinaire d'adoption du budget 2025 et du programme triennal d'immobilisations 2025-2027 sera terminé** et qu'il ne sera pris en considération que les sujets suivants :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour de l'avis de convocation
3. Adoption du procès-verbal du 2 décembre 2024
4. Présentation et autorisation des transferts budgétaires 2024
5. Reddition de comptes / Programme d'aide à la voirie locale / Projets particuliers d'amélioration (PPA)
6. Avis de motion du règlement 2024-13 modifiant le chapitre VIII sur les dispositions relatives aux tarifs d'honoraires pour l'émission des permis et des certificats du règlement 2007-06 ainsi que de nouvelles dispositions quant à l'implantation de conteneurs
7. Avis de motion du règlement 2024-14 décrétant l'imposition des taxes foncières, de la taxe spéciale, des taxes de secteur et de la tarification pour les services municipaux pour l'exercice financier 2025
8. Dépôt et adoption / Projet de règlement 2024-13 modifiant le chapitre VIII sur les dispositions relatives aux tarifs d'honoraires pour l'émission des permis et des certificats du règlement 2007-06 ainsi que de nouvelles dispositions quant à l'implantation de conteneurs
9. Dépôt et adoption / Projet de règlement 2024-14 décrétant l'imposition des taxes foncières, de la taxe spéciale, des taxes de secteur et de la tarification pour les services municipaux pour l'exercice financier 2025
10. Dépôt et adoption / 2^e projet de règlement 2024-05 modifiant le règlement de zonage 03-2007 afin d'encadrer l'usage des conteneurs à des fins de bâtiment complémentaire à certains usages et pour modifier les amendes applicables
11. Dépôt et adoption / Règlement 2024-12 autorisant le paiement des droits de mutation par versements
12. Période de questions (uniquement sur les points susmentionnés)
13. Levée de l'assemblée

DONNÉ À NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN ce 12^e jour de décembre 2024

Élisabeth Charest
Directrice-générale et greffière-trésorière



PROVINCE DE QUÉBEC, CANADA
M.R.C. DE LOTBINIÈRE
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN



CERTIFICAT DE PUBLICATION (ARTICLE 420)

Je, soussignée, **ÉLIZABETH CHAREST**, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun, résidante de Victoriaville, certifie sous mon serment d'office que l'avis ci-dessus a été affiché conformément à la Loi en affichant entre 9h et 17h le 12^e jour de décembre 2024 et mis sur le site internet à pareil date.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 12^e jour de décembre 2024

Élizabeth Charest
Directrice générale et greffière-trésorière